

5 février 2026

Branche Eau & Milieux
Aquatiques

Refonte du quasi statut des agences de l'eau : où en sommes-nous ?

Vos représentant-es Sne-FSU des 6 agences de l'eau continuent à défendre vos intérêts et ont accepté de participer à des réunions informelles (COSUI) organisées en inter agence pour échanger sur la refonte de notre quasi-statut.

Comme nous vous l'avons déjà dit, beaucoup d'informations nous manquent encore, mais après deux réunions le 2 décembre et le 4 février, voici un point d'information sur l'état d'avancement du projet, le travail engagé avec l'administration et nos revendications.

Rappel des épisodes précédents :

Deux projets de décrets et un projet d'arrêté auraient été soumis à l'automne 2025 par les agences de l'eau à l'avis du guichet unique (Direction du budget et Direction générale de l'Administration et de la fonction publique), en modification des Décrets n°2007-832 et n°2007-834 de 2007 qui définissent les conditions de recrutement, d'avancement, de mobilité, de formation et le régime indemnitaire des agents contractuels des agences de l'eau.

Ces textes ne nous ont pas été communiqués, mais ils visent respectivement à :

- Refondre totalement le régime des primes du QSAE dans une recherche de convergence avec le régime des primes de fonctionnaires (RIFFSEP*)
- Déterminer les montants plancher et plafonds pour ces primes dans les Agences de l'eau.

Aucune information n'est disponible pour l'instant concernant les autres sujets : mobilités, recrutements, promotions....

* Principes du RIFSEEP

Ce régime indemnitaire est composé de deux éléments :

- Une part « fonction » majoritaire. Forfaitaire, elle est définie selon des groupes de fonction qui dépendent du niveau de responsabilité et d'expertise de chaque agent
- Une part « résultats » graduée chaque année individuellement selon l'engagement et la manière de servir

Il existe une note de gestion RIFSEEP pour les fonctionnaires en poste dans les 6 agences de l'eau. Le Sne-FSU avait obtenu en 2018 une définition des groupes de fonctions sur la base des emplois-types du QSAE, mais que l'administration a fait évoluer unilatéralement depuis.

A ce jour, il n'y a aucun retour du guichet unique sur ces propositions des 6 Directeurs et Directrices des agences de l'eau. Sans garantie, l'administration espère un retour avant l'été. Rappel : Le Sne-FSU avait fait des propositions d'améliorations sur le projet porté par l'administration en mai 2025 ([Lettre ouverte à la Ministre sur les Quasi-Statuts Agences de l'eau et Environnement - Syndicat National de l'Environnement - FSU](#)) ; nous ne savons pas ce que les DG en ont retenu, mais en tout

cas le projet n'est pas à la hauteur des enjeux et de nos revendications **puisque la principale partie de nos rémunérations, l'indiciaire (grilles, INM ...), ne sera PAS modifiée.**

Malgré ce cadre incertain, nous avons demandé à travailler sur les modalités concrètes d'application de ces nouveaux dispositifs.

Pour cela, un projet de Note de gestion nous a été transmis pour discussion. L'enjeu est important car c'est le reclassement de chaque agent dans ce nouveau système de primes qui déterminera sa future rémunération.

Nous avons également obtenu davantage de réunion de travail et un calendrier plus cohérent.

Ce que nous avons porté et ce que nous avons appris :

A notre demande, l'administration prévoit que le travail de reclassement des agents en place se fasse au cas par cas. Pour attribuer à chacun-e sa prime de fonction, elle devra reclasser les agents individuellement dans le bon groupe de fonction, en fonction de leurs missions et de leur niveau de responsabilité réels. Il n'est pas envisagé, comme pour les collègues devenus fonctionnaires à l'issue des concours de déprécarisation de 2018-2020, un classement pour tous au plancher du RIFSEEP.

Il nous a été répété que le principe de base de ce reclassement était que **les agents ne doivent pas perdre de rémunération à l'entrée dans le nouveau régime de primes.**

- Mais l'administration ne peut pas s'engager à ce stade, faute de certitude sur les montants plancher et plafond des primes, à garantir ce principe sur tout le déroulé de carrière.
- Pour le Sne-FSU, cette promesse ne suffit pas et les agents doivent y gagner. Il y a un enjeu de rattrapage des 20 ans de blocage du QSAE !

Il est possible de **cumuler les primes du RIFSEEP avec d'autres primes** dès lors qu'elles sont de nature différente (GIPA, Prime d'intéressement). Le Sne-FSU revendique cette possibilité depuis plusieurs années. C'est une piste que nous avons proposée aux DG pour indemniser les Jours Barnier perdus.

Comme dans le RIFSEEP, des « compléments de fonction » pourraient être attribués sous forme de primes supplémentaires pour des responsabilités spécifiques faisant l'objet d'une lettre de mission. Pour le Sne-FSU, l'enjeu est de cadrer ces possibilités pour protéger l'égalité des chances de toutes et tous, garantir la transparence des décisions de l'administration et éviter les rémunérations « à la gueule du client »

A la demande du Sne-FSU, l'administration va réfléchir à ouvrir la possibilité de changer de groupe de fonction même sans changement de poste, sur la base de l'acquisition de compétences ou de nouvelles responsabilités

Les points de négociation avec l'Administration à ce stade :

Le reclassement des postes actuels dans ce nouveau régime de prime sera une étape décisive, et il nous est proposé de poursuivre les échanges pour assurer une équité de traitement entre les agents. Un certain nombre de demandes portées par le Sne-FSU semblent avoir été entendues par les DG et en fin de réunion nous retenons les principes suivants :

- ✓ Les critères de définition des groupes de fonctions : l'idée est de travailler collégalement sur des critères objectifs permettant de qualifier le niveau de responsabilité pour chaque poste, critères qui s'appliqueront de la même manière aux postes administratifs et techniques.
- ✓ La définition des groupes de fonction sur la base de nos emplois types du QSAE
- ✓ La reprise de certains paragraphes de la note de gestion pour faciliter le ré-examen des évolutions sans changement de poste

L'Administration s'est montrée à l'écoute de nos arguments, et s'est engagée à étudier leur possibilité de mise en œuvre pour la meilleure reconnaissance possible des agents.

Une nouvelle réunion se tiendra le 1 avril pour poursuivre ces échanges

Les revendications du Sne-FSU :

« **Ne pas perdre** » n'est pas un objectif suffisant : le retard de salaire des contractuels face à l'inflation, les promotions insuffisantes, la densification du travail, la diversification des tâches pour un même poste, sont autant d'arguments qui justifient que tous les agents soient gagnants à l'issue de ce processus !

Conserver les emplois type communs aux 6 agences comme références dans le nouveau système.

Il faut **repyramider** en catégorie supérieure les personnes qui remplissent des fonctions qui ne correspondent plus à leur fiche de poste, plutôt que de chercher des moyens de rattraper ces dérives via les primes.

Cette refonte du QSAE doit permettre de **résoudre la situation des collègues bloqué-es** depuis plusieurs années au dernier échelon de leur catégorie.

Le reclassement des agents doit se faire au cas par cas afin que la part fonction puisse être ajustée individuellement lors de l'entrée dans le nouveau régime indemnitaire et qu'un vrai gain soit garanti pour toutes et tous. Les mesures transitoires entre les deux régimes indemnitaires doivent être améliorées sur ce point

Pour **ne pas retrouver une situation de blocage dans le futur**, ce nouveau régime devra être réévalué parallèlement aux améliorations apportées au RIFSEEP pour les fonctionnaires

L'engagement des personnels des agences de l'eau est prouvé par le respect des contrats d'objectif qui nous sont assignés annuellement par le Ministère. Il est possible de le reconnaître en accordant à l'ensemble du personnel des agences de l'eau **une prime d'intéressement**. Perçue par les contractuel-les et les fonctionnaires, elle permettrait de répondre à notre colère légitime suite aux pertes d'acquis successives (perte des 2 jours Barnier, arrêt des gratifications pour les médailles du travail).

Courriers, analyses détaillées, supports de nos heures d'informations syndicales..... vous pouvez retrouver notre travail en ligne : [Personnels non titulaires - Quasi statut - Syndicat National de l'Environnement - FSU \(snefsu.org\)](http://Personnels non titulaires - Quasi statut - Syndicat National de l'Environnement - FSU (snefsu.org))

Pour le Sne-FSU :

Agence de l'eau Adour Garonne : Nathalie MARTY et Thomas Cuzange

Agence de l'eau Artois Picardie : Bruno PENISSON

Agence de l'eau Loire Bretagne : Rémy MARQUES et Bertrand OLLAGNON

Agence de l'eau Seine Normandie : Delphine JACONO et Magali ROBIN

Agence de l'eau Rhin Meuse : Vincent AIZIN

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Fabrice CATHELIN et Anahi BARRERA

